



Certains actes établis par une étude notariale sont (sauf difficulté particulière) rémunérés par des émoluments résultant d'un tarif établi par décret.

Les autres prestations d'une étude notariale sont rémunérées par des honoraires fixés par le notaire,

avec information préalable du client (décret du 26 février 2016). La prestation qui vous est proposée relève de ces dernières dispositions. Vous trouverez ci-dessous les modalités de facturation qui seront appliquées à votre dossier.

Clients :

Juriste :

Définition de l'objectif à atteindre et des moyens à mettre en œuvre :

Edité le

Prestations juridiques		Temps forfaitaire indicatif (heures)	Temps facturé (en heures)	Coût horaire HT	Coût estimé HT
A l'Etude					
	Réunion préalable	1/2	1/2	offert	-
	Réunion avec le client	2	0	0,00 €	0,00 €
	Etude du dossier				
	Simple	0	0	0,00 €	0,00 €
	Courant	2	0	0,00 €	0,00 €
	Complexe	0	0	0,00 €	0,00 €
	Réunion avec des tiers	0	0	0,00 €	0,00 €
	Recherches	0	0	0,00 €	0,00 €
	Rédaction de consultation	0	0	0,00 €	0,00 €
	Secrétariat	1	0	0,00 €	0,00 €
Hors l'Etude					
	Temps de déplacement selon trajet (1/2 h minimum)	0	0	0,00 €	0,00 €
	Réunion non contentieuse	2	0	0,00 €	0,00 €
	Réunion contentieuse	0	0	0,00 €	0,00 €
Frais de dossier (ouverture, clôture, gestion)				Forfait	0,00 €
				Sous-total prestations HT	0,00 €
Règlement par l'Etude à des tiers		Estimation	Facturation		
	Frais de train ou d'avion	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Coût de pièces non fournies	0,00 €	0,00 €		0,00 €
	Autres (huissier, chronoposte, etc)	0,00 €	0,00 €		0,00 €
				Total hors taxe	0,00 €
				TVA à 20,00 %	0,00 €
				Total toute taxe comprise	0,00 €
				Provision déjà versée	0,00 €
				Estimation du solde à payer	0,00 €

Chaque soussigné donne instruction au notaire d'effectuer la prestation sus-définie. Il accepte que la rémunération de l'office notarial soit établie à partir de la grille ci-dessus et verse une provision initiale de 300 €. Si, par suite de l'évolution du dossier, le montant prévisible de la facturation venait à dépasser de plus de 150 € l'estimation sus-calculée, l'étude notariale devra adresser au soussigné un état des facturations exigibles et une estimation de la provision complémentaire. Si le soussigné venait alors à souhaiter mettre fin aux prestations de l'étude, il ne devra supporter que les facturations déjà exigibles.

A

le